



# CONSEIL MUNICIPAL

## 15 OCTOBRE 2014

---

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE QUINZE OCTOBRE A DIX-NEUF HEURES, Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Mr Jean MARX, Maire.

**Etaient Présents** : Jean MARX, Maire

Virginie TAMBOUR, Philippe CHENE, Michel NOEL, Valérie LOPPIN, Jean-Louis RUMERIO, adjoints au Maire,

Lionel CORDIER, Dantès MARTINELLI, Jacqueline REDOUTE, Monique BAUDART, Dominique BERGER, Dominique MARCOUX, Sylvie MACAIRE, Agnès CHAZAL, Marie-José CLERMONT, Véronique BALTAZART, Valérie DUMOULIN, Samir BEN-ZAHI, Denis VIOLLE, Michel DUMONT, Jean VIGOUROUX, Agnès CUILIER, Patrick MECHERI, Cédric THIRY, conseillers municipaux

**Pouvoirs** :

André VAN COMPERNOLLE à Lionel CORDIER

Dominique PERIN NETZER à Jean MARX

Emmanuel VERDONK à Valérie LOPPIN

**Excusées** : Amélie GAUDIN, Anne-Marie MISER

**Secrétaire de séance** : Valérie LOPPIN

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Il a été accepté la reprise à l'euro symbolique par la commune des parcelles d'espaces verts appartenant à L'EFFORT REMOIS, situées dans le lotissement des Parques II :

SECTIO N	N°	CONTENANCE
AR	1	10 a 58 ca
AR	413	02 a 79 ca
AR	416	04 a 16 ca
AR	417	06 a 14 ca

Il a été décidé de vendre l'immeuble sur une parcelle cadastrée AE n°339 d'une surface de 1 477m<sup>2</sup> à la SCI SOLLIES, au prix fixé par l'estimation des domaines, frais compris.

Cette délibération a annulé et remplacé la délibération n°62/2014 du conseil municipal du 9 avril 2014.

Concernant le projet « Sole Mio », Monsieur le Maire a été autorisé à signer les ventes définitives des cellules commerciales et professionnelles livrées à la Commune par la SCCV O'VERT, dès après leur remise et l'établissement consécutif des actes de quittance partiel, lesdites ventes devant intervenir pour un prix au m<sup>2</sup> minimum de 1 850 € avec une marge de négociation de + ou - 10%, la Commune supportant, sur ce prix, 7.5 % HT d'honoraires de négociation.

Etant précisé que le nombre de m<sup>2</sup> est calculé sur une surface livrée brut de béton.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il a été sollicité auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Marne une subvention pour l'achat des tablettes informatiques suivantes :

- 4 tablettes SAMSUNG 7 pouces

Coût estimé : 1 241.52 € TTC

Il a été approuvé les modifications apportées au Projet Educatif Territorial (PEDT).

Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention avec L'EFFORT REMOIS qui a pour objet la mise à disposition de différents locaux réservés à l'utilisation communale, situés rue Simon Dauphinot à CORMONTREUIL pour une durée de 20 ans.

Il a été fixé les tarifs applicables aux activités des jeunes de l'ELJ (12/17 ans) durant les petites vacances comme suit :

	Habitants Cormontreuil	Extérieurs
<b>ATELIERS THEMATIQUES</b>		
cuisine, graff, ...	2.00 €	4.00 €
<b>ATELIERS « Sorties extérieures »</b>		
Multi-sports (bowling, tir à l'arc, piscine ... )	3.00 €	5.00 €
Laser Game	4.20 €	6.00 €
Parc d'attraction	29.00 €	38.00 €
Activités de plein air (Accrobranches, escalade, Paint Ball ... )	7.00 €	10.00 €
Cinéma	5.2€	7.80€
Repas à thème	4.80€	6.80€
Sortie Nigloland	20€	28€
Equitation	7€	10€

Le montant de l'adhésion à l'ELJ pour l'année scolaire 2014/2015 a été fixé à 2.00 €.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention de partenariat avec le DAC Reims dans le cadre de l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition de la Corrida de Cormontreuil, ainsi qu'avec les partenaires de la manifestation.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer un avenant n°1 avec l'entreprise CTP qui a pour objet la prise en considération des travaux supplémentaires imprévisibles survenus en cours d'exécution du marché de travaux de voirie 2014, pour un montant de 71 860 € HT.

Le montant total du lot n°1 « rue du Commerce », se trouve porté à 199 019 € HT.

Il a été pris acte de la nomenclature définie, sur le plan comptable, pour la valeur des marchés de services et de fournitures, telle que jointe en annexe concernant :

- Modification, révision, P.L.U., P.O.S. – ligne 66-3-01
- Instructions dossiers – ligne 66-3-02

Il a été arrêté des modifications budgétaires.

Un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28H) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 a été supprimé.

Un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 H) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 a été créé.

Le conseil municipal a sollicité auprès de l'Etat une subvention D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'opération voirie 2014 suivante :

Place Marcel Boucher

Coût estimé : 310 000 € TTC

Il a été sollicité auprès du Conseil Général de la Marne une subvention pour l'opération voirie 2014 suivante :

Rue Honoré de Balzac.

Coût estimé : 150 000 € TTC

Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention relative à la formalisation du partenariat entre la commune et la résidence d'auteur de Lise MARTIN à la médiathèque.